

COMMUNE DE FARAMANS

Comptes-rendus du Conseil Municipal

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2020 à 20h00

1 - Budget commune : décision modificative n°2

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, pour pouvoir rembourser une taxe d'aménagement, il faut ajuster le budget communal. Les 310 € nécessaires à l'article 10226 (taxe d'aménagement) peuvent être prélevés à l'article 20 (dépenses imprévues d'investissement).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ladite modification.

2 - Budget commune : décision modificative n°3

M. le Maire expose au Conseil Municipal que Mme la Trésorière Principale a contrôlé le budget communal et a demandé quelques ajustements des imputations comptables. Ces ajustements ne remettent pas en cause les grandes lignes du budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'apporter les modifications proposées au budget communal primitif 2020.

3 - Affouage

Concernant la campagne 2020-2021 d'affouage, M. le Maire propose :

- d'ouvrir la coupe n°14 à Faramans (coupe en cours) ;
- d'approuver le règlement d'exploitation ;
- d'ouvrir les inscriptions, en mairie, du lundi 7 décembre au samedi 19 décembre 2020 (numéro de téléphone de l'affouagiste et du bûcheron obligatoires) ;
- de fixer le nombre de moules payés à l'inscription à 5 (5 € le moule) ;
- d'ouvrir la coupe du samedi 26 décembre 2020 au samedi 27 mars 2021 ;
- d'autoriser la vidange du lundi 28 juin au dimanche 22 août 2021 (adaptable en fonction des conditions météorologiques) ;
- de nommer garants de la coupe Guy Carras, Mikaël Gros et Michel Guillon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus et charge M. le Maire de demander à l'ONF l'ouverture de la coupe.

4 - Enfouissement de réseaux

M. le Maire expose au Conseil Municipal que des études ont été engagées pour l'enfouissement des réseaux secs sur la traversée du village.

Il est proposé de contractualiser une maîtrise d'ouvrage avec TE 38 pour l'enfouissement de ces réseaux.

Travaux sur réseaux de distribution publique électricité, estimation réalisée en lien avec ERDF (TTC) :

- prix de revient prévisionnel de l'opération : 125 406 € ;
- financements externes : 120 813 € ;
- contribution de la commune aux investissements : 4 593€.

Travaux sur réseaux France Telecom, estimation réalisée en lien avec France Telecom (TTC) :

- prix de revient prévisionnel de l'opération : 16 098 € ;
- financements externes : 3 206 € ;
- autres déductions (forfait dépôt de câbles) : 1 920 € ;
- contribution de la commune aux investissements : 10 972 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du projet de travaux, du plan de financement de l'opération et de la contribution de la commune aux investissements (qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux, tout dépassement devant faire l'objet d'une nouvelle délibération).

5 - Demande de prêt au Crédit Agricole Centre-Est

M. le Maire rappelle que, pour les besoins de financement de l'opération "Extension de l'école maternelle", il serait opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 270 000€.

Le Crédit Agricole Centre-Est a fait la proposition suivante :

- objet du contrat de prêt : financement de l'extension de l'école maternelle ;
- montant du capital emprunté : 270 000 € ;
- durée d'amortissement : 240 mois ;
- taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,57% ;
- échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité mensuelle ;
- frais de dossier : 270 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'offre de prêt avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre-Est pour un montant de 270 000€ sur une durée de 20 ans.

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020 à 20h00

Absents : Christine ROUQUETTE (pouvoir à F. Ferraris), Anne-Laure DUBOIS (excusée)

1 - Camping « Les Eydoches » : attribution de la délégation de service public

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a engagé la procédure de renouvellement de la DSP du camping municipal pour une nouvelle période de 5 ans débutant le 1^{er} janvier 2021.

Il rappelle la procédure (établissement d'un cahier des charges, appel à candidatures, présélection, examens des dossiers de candidature, entretien avec les postulants) qui aboutit maintenant à devoir choisir entre deux propositions : celle de M. Perrin, actuel délégataire, et celle de M. et Mme André.

La commission camping a jugé les deux propositions 'de qualité', répondant au cahier des charges, et identifié les points forts et les points plus faibles de chacune.

Après débat, le vote a donné le résultat suivant : 10 voix pour M. Perrin et 4 voix pour M. et Mme André.

Le Conseil Municipal autorise donc M. le Maire à signer le contrat de Délégation de Service Public du camping municipal « Les Eydoches » avec M. Perrin.

2 - Camping « Les Eydoches » : désignation d'un référent

M. le Maire rappelle que le cahier des charges de la DSP prévoit que la commune de Faramans désigne un référent qui sera chargé d'assurer l'interface entre la commune et le délégataire pour la mise en œuvre du projet d'activités, le suivi des services confiés au délégataire et le suivi du fonctionnement au quotidien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme référent Frédérique Ferraris.

3 - Travaux d'enfouissement des réseaux secs sur espace public

M. le Maire expose au Conseil Municipal, que M. Mikaël Gros, gérant du « GAEC des Eydoches », a demandé l'enfouissement de 225 mètres de réseau électrique HTA, afin de permettre l'installation d'une rampe d'irrigation. Ces travaux, pris en charge et réalisés par ENEDIS, se situeront chemin de la Charière, sur la portion où celui-ci est limitrophe de la commune de Bossieu.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour (M. Gros ne prenant pas part au vote), approuve ces travaux et autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à leur exécution.

Compte rendu du Conseil Municipal des Enfants, du 15 Décembre

Lors de la réunion, les jeunes élus ont effectué le tirage de la tombola du CCAS.

1 – Cendriers portatifs

Les élus ont fait le bilan de ce projet.

Après la distribution dans les boîtes aux lettres en septembre et celle sur le marché en octobre, ils ont décidé de demander aux commerçants de Faramans de bien vouloir participer à leur projet. Pendant les vacances, ils vont leur donner des cendriers qu'ils pourront distribuer à leurs clients.

2 – Nouveaux projets

Lors de la dernière rencontre, de nombreux projets avaient été proposés. Cette réunion du 15 décembre a permis de réfléchir à chacun d'eux et d'envisager une organisation pour les faire aboutir. Certains peuvent être réalisables rapidement.

D'autres demandent un travail de réflexion plus approfondi et une organisation importante.
Enfin, certaines idées plus complexes demandent de travailler en lien avec M. Le Maire et son conseil municipal.

Informations diverses

1. Liste des professionnels de santé

Les professionnels de santé suivant sont présents à l'Espace de Santé d'Autimont (situé au 17, chemin de La Porte Bleue) :

Médecin généraliste BREDY :	04 74 54 25 17
Médecin généraliste CATTIN :	04 74 57 91 78
Soins infirmiers :	04 74 20 35 33
Kinésithérapeute :	04 74 59 36 10
Diététicien-Nutritionniste :	06 67 45 07 19
Orthophoniste :	06 71 41 76 66
Kinésiologue :	06 50 28 06 95
Psychologue-Psychothérapeute :	06 34 10 29 98
Pédicure-Podologue :	07 86 57 72 84
Ostéopathe :	06 43 14 94 58
Etiopathie :	06 51 55 50 73
Energéticienne (acupuncture) :	06 35 32 43 20
Réflexologue plantaire :	06 89 56 18 91
ADMR :	04 74 54 29 45

Le Cabinet dentaire (04 74 54 39 64) et la Pharmacie (04 74 54 27 06) sont restés dans leurs anciens locaux.

L'Hypnothérapeute (06 52 38 33 51) exerce dans le Pôle médecine douce localisé au 119, montée de l'église (ex cabinet de la kiné).

D'autre part, pendant cette période de Covid-19, Céline CARBONI en association avec le Cabinet infirmier réalisent des tests antigéniques dans le local médical communal de l'ex-maison RAMU. Pour bénéficier de ce test avec prélèvement naso-pharyngé, adressez-vous à la pharmacie (04 74 54 27 06). Si vous connaissez d'autres professionnels de santé voulant s'installer à FARAMANS, contactez la Mairie.

2. Locaux disponibles

Des locaux pouvant convenir pour l'installation d'un nouveau commerce, de professions libérales réglementées, de services, de médecins sont disponibles au centre bourg.
Si vous connaissez des candidats, adressez-vous à la Mairie : 04 74 54 22 97 mairie.faramans@gmail.com

3. Défibrillateur

Trois défibrillateurs sont mis à la disposition de la population :

- Un sous le porche, entre la maison RAMU et l'Espace de Santé d'Autimont.
- Un autre est situé devant l'accueil du Golf.
- Enfin, un autre est positionné vers les sanitaires Est du Camping.

4. Restauration du clocher de l'église

La souscription pour la Restauration du clocher de l'église bat son plein.

De nombreux dons ont été réalisés en Décembre.

Pour l'instant, **21 806 euros** ont été récoltés.

Pour rappel, en collaboration avec l'Association du patrimoine religieux de Faramans et la Fondation du patrimoine, la commune a lancé une souscription pour restaurer le clocher (et peut être les façades) de l'église St Joseph de FARAMANS.

Tous les dons donnent droit à une réduction de l'impôt sur le revenu 2020, à hauteur de 66% du don.

Pour participer, vous pouvez compléter le Bon de souscription et le déposer, avec le règlement, sous enveloppe anonyme, dans l'urne à votre disposition à l'accueil de la Mairie.
Les enveloppes, non ouvertes, seront transmises, de façon groupée, à la Fondation du patrimoine.

Vous pouvez aussi donner, par carte bancaire, sur le site internet : www.fondation-patrimoine.org/60975
Sur ce même site, vous pourrez aussi observer, au quotidien, le montant des dons.

Pour rappel, si vous donnez avant le 31 Décembre 2020, vous bénéficierez d'un dégrèvement de 66% de votre impôt sur le revenu 2020 !

Selon le montant de votre participation, vous aurez droit, en outre, à une ou plusieurs contreparties.

Courant Janvier, le Conseil Municipal (en collaboration avec l'Association du patrimoine religieux) définira les travaux qui pourront être financés.

Le chantier devrait débuter 2nd trimestre 2021.

Merci d'avance pour votre participation.

5. Marché hebdomadaire

Le Marché hebdomadaire, du Mardi matin, a lieu sur la Place du Tailleur.

Vous pouvez retrouver vos commerçants ambulants habituels :

- Primeur SAID,
- Traiteur THIEBAULT,
- Fromager MISTRULLI,
- Œufs MANGE,
- Chocolats PAGES,
- Ferme du SOZEA.

Depuis décembre, les semaines paires, un marchand de sous-vêtements et de vêtements d'intérieur pour hommes, femmes et enfants est présent.

Les semaines impaires un stand de produits de bien-être du corps et de l'esprit par les pierres et l'encens vous accueillera.

Ces professionnels complètent l'offre commercante de FARAMANS :

- Bar-Jeux-Tabac-Presse-Relais colis-Point vert,
- Boulangerie,
- Livraison de repas à domicile,
- Boucherie,
- Pizzeria,
- Salon de coiffure.

Certains d'entre eux (Boucher, Boulanger, Coiffeuse, Livraison de repas) exercent dans des locaux appartenant à la commune. Leurs loyers permettent à la municipalité d'avoir une fiscalité maîtrisée.

Alors n'hésitez pas à franchir le pas, à participer au Marché hebdomadaire et à pousser la porte de nos commerçants et artisans.

6. Distribution des calendriers

Le Club Sportif de Faramans Football et l'Amicale des Pompiers du Centre de secours de La Côte St André ne peuvent pas vous proposer leur calendrier en porte à porte.

Ils vous l'ont déposé dans votre boîte aux lettres.

Pensez à leur retourner votre don !

En effet, ces associations ont besoin d'argent pour continuer à fonctionner.

7. Plateforme participative de Bièvre Isère

Pour participer à la première consultation publique concernant le Plan Climat, cliquez sur <https://jeparticipe.bienvre-isere.com/>

8. Gendarmerie

Suite à une récente rencontre avec le Lieutenant GALLINETTI (commandant le groupement de Gendarmerie de Beaurepaire – La Côte St André) et notre gendarme référent, ils souhaitent que tous faits suspects ou anormaux leurs soient immédiatement signalés. Pour cela, contacter le 17.

Retrouvez toutes les informations communales sur www.faramans.fr

Bonnes fêtes de fin d'année à vous toutes et tous !